



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la commune de Thônex.

du 8 octobre 1975

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Thônex, du 12 août 1975 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

CVS4909 Impasse de Mon-Idee
au chemin privé, sans issue, partant de la route de Mon-Idee en face de la douane, desservant un lotissement de villas.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er décembre 1975.

Communiqué à :

| | |
|--------------|-------|
| Travaux | 5 ex. |
| Police | 2 ex. |
| Sautier | 3 ex. |
| Cadastre | 1 ex. |
| chancellerie | 1 ex. |



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Halland